

## Les distributeurs d'électricité accusés de limiter la concurrence

[Willy Boder](#)

Sous-station électrique. (Keystone)



Alors que la libéralisation est effective, les gros consommateurs se plaignent du faible choix offert par les fournisseurs. Ces derniers estiment cependant que le marché fonctionne

**[CC]**

Claude Cornaz, directeur de [Swisselectricity](#), société qui offre aux grandes entreprises des solutions de réduction de leur facture d'électricité, est fâché. «J'ai dénoncé trois cas à la Commission de la concurrence (Comco), mais elle n'ouvre pas d'enquête. Je me demande bien pourquoi puisque le marché, déclaré ouvert pour les gros consommateurs, reste cartellisé».

Depuis un an, la nouvelle loi donne en effet la possibilité aux grands consommateurs de choisir leur fournisseur d'électricité hors de leur zone de distribution. Quelque 5500 entreprises dont les plus petites peuvent être des boulangeries industrielles ou des hôtels, qui consomment au moins 100 000 kWh par an, sont concernées par cette libéralisation du marché. En théorie, une société basée à Orbe doit pouvoir faire jouer la concurrence, quitter son fournisseur historique local, et commander son électricité à Zurich.

## Romands concernés

Les entreprises romandes sont particulièrement intéressées à ce que le marché de l'électricité fonctionne car les prix de production sont généralement plus bas en Suisse alémanique, et surtout, certaines régions d'outre-Sarine, comme la ville de Zurich propriétaire d'installations dans les Grisons, détiennent d'importants surplus de production.

«Mes clients ont reçu très peu d'offres d'un fournisseur suisse, constate Claude Cornaz. Et les rares propositions faites l'ont été à des prix qui dépassaient le niveau de la bourse, ou posaient des conditions techniques impossibles à remplir».

Que se passe-t-il? «L'énergie disponible n'est pas sur le marché car les grandes sociétés productrices (ndlr: comme Alpiq, les Forces motrices bernoises, ou Axpo) refusent de vendre aux clients industriels finaux et réservent leur production aux centaines de sociétés distributrices d'électricité, le plus souvent en mains publiques, qui possèdent le réseau. Ces ventes se font en outre au-dessous du prix du marché dicté par les bourses de l'électricité».

Cette thèse de cartellisation du marché par entente entre les sociétés productrices et les sociétés distributrices souvent liées entre elles par des participations croisées, s'appuie sur les indications fournies par [Poolenergie](#) Suisse. Cette entreprise, basée à Zurich et qui réalise un chiffre d'affaires annuel de 85 millions de francs, s'est spécialisée en tant qu'intermédiaire de services commerciaux entre les petits distributeurs et les producteurs. Elle dispose de 120 clients, dont des services électriques romands comme ceux de Morat (FR) ou Pully (VD), qui contrôlent 20% du marché. Récemment, lors d'un séminaire organisé dans les locaux du groupe E, Willy Bischofberger, directeur de Poolenergie, expliquait comment il pouvait fournir de l'électricité entre 10 et 60% au-dessous du prix du marché, en citant l'exemple de Morat.

«Et les producteurs nous disent qu'ils n'ont rien à vendre!», s'étrangle Claude Cornaz. Selon lui, si le marché ne fonctionne pas c'est à cause des conflits d'intérêts entre le monde politique et l'économie de l'électricité. «Un conseiller national sur cinq est impliqué dans l'exécutif d'une société électrique. Le législateur n'est pas impartial. Et puis, on peut parler d'arrangement cartellaire lorsqu'un acteur en position dominante bloque certains canaux de distribution. C'est comme si, en Suisse, tous les producteurs et les distributeurs d'eau minérale ne livraient qu'aux restaurateurs, en excluant la vente directe en magasin».

La Comco n'a pas pour habitude de dire aux parties pourquoi elle n'ouvre pas une enquête préalable. Selon les informations recueillies par «le Temps», la Comco a constaté que des offres, même peu nombreuses et dissuasives, ont été faites aux clients de Swisselectricity, ce qui tend à prouver que le marché n'est pas verrouillé.

Pénurie de l'offre?

L'[Association des entreprises électriques suisses](#) (AES), estime aussi que, globalement, le marché fonctionne. Kurt Rohrbach, président de l'AES, a défendu la thèse d'une pénurie de l'offre en Suisse, le 11 janvier, lors du congrès suisse de l'électricité pour expliquer l'absence de mouvement dans les portefeuilles clients. «Quel fournisseur serait-il prêt à vendre son énergie au-dessous du prix du marché en Suisse s'il peut réaliser des prix plus élevés dans d'autres pays?», interroge-t-il. La logique de marché liée à une pénurie passagère de l'offre expliquerait donc le faible taux de changement de fournisseur qui, selon lui, «n'est pas un indicateur du fonctionnement du marché».

Claude Cornaz suggère que dans le cadre de la procédure de révision de la loi, entamée en novembre 2009, on oblige chaque distributeur à résilier 30% à 50% des contrats conclus avec les gros consommateurs. «De cette manière, le marché bougera et une vraie concurrence s'installera pour l'approvisionnement électrique. «Les distributeurs devraient d'ailleurs se concentrer sur la seule distribution, à forte marge bénéficiaire, sans se mêler de vente d'énergie aux clients dits éligibles», note le patron de Swisselectricity. Moritz Leuenberger, conseiller fédéral en charge de l'énergie, a suggéré une autre piste lors du congrès de l'électricité: le besoin de faciliter l'entrée de nouveaux acteurs, étrangers, pour donner «de l'impulsion au marché suisse».